CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Projet de délibération n° 03

Rapporteur : Didier DOUCET, Président

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2022 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

EXPOSE

I – Environnement national (sources : OFCE, Caisse Epargne, la Gazette des Communes, Banque des Territoires)
A la date de novembre 2021

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).
Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

A - Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % TIT contre 2,1 % auT2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.
Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).
Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.
Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.
En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

B – La France

Vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.
L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % est envisagée au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021.
Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

France : onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés dans ce domaine en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation parait tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre,

France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19 $ en avril 2020 à 84 $ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC (Indice des Prix à la Consommation) depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Il est estimé dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

France : des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons.
Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fonds de solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement.
L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Est prévue une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à2020) puis de 6,9 % en 2022.
En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour la trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

France : des investissements publics de long-terme avec France 2030

" Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 "

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

II - Mesures relatives aux collectivités locales

A – Projet de Loi de Finances 2022 :

Ce document PLF 2022 expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2022 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021.

En janvier 2022 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.

1 – Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,5 milliards € dans le PLF 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,2% (+1,3 Mds €) par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

2 - Concours financiers de l'Etat (52,7 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements.
Ces concours progressent par rapport à 2021, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures.

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) pour les départements (52 M€)
- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes 150 M€ au total dont 31 M€ consommés en 2022 el majoration de 18,5 M€ de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles pour accompagner les collectivités des Alpes-Maritimes dans la reconstruction
- doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10M€)

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (82 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 43,21 milliards € en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions € par rapport à la LFI 2021. Cette évolution est principalement due à :

- la hausse prévisionnelle de 352 millions € de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production
- l'augmentation prévisionnelle de 41 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €
- la baisse de 50 millions € de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement
- la diminution anticipée de 46 millions € du FCTVA

Il reste à noter l'expérimentation de la recentralisation du RSA en Seine-Saint-Denis (modalités de compensation prévues dans ce PLF) qui entraîne la baisse du FMDI puisque la part concernant le département de ce fonds est récupérée par l'Etat.

3 – DGF Stable

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26, 786 milliards € : 18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements.
L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2021, tient à deux mesures de périmètre :

- ajustement du montant de la dotation de compensation du département de la Réunion afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA
- absence de nouvel abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)

4 – Soutien de l'Etat à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,11 milliards € dans le PLF 2021, montants en hausse par rapport à 2021 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+ 337 millions € par r/ à 2021)

La dotation de soutien à l'investissement des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

5 - Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

En 2020, la LFI supprimait la dotation Natura 2000 et allait plus loin en instituant une dotation de soutien aux communes se situant sur une zone Natura 2000, dans un parc national ou dans un parc naturel marin.

Pour aller encore plus loin dans le soutien aux zones protégées, le PLF 2022 propose de doubler le montant de cette dotation pour la porter à 20 millions €, d'élargir cette dotation aux parcs naturels régionaux et d'y apporter quelques changements.

Cette dotation, à destination des communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant (et non plus le potentiel fiscal, pour mieux tenir compte de la richesse potentielle de la commune) est inférieur au double du potentiel fiscal moyen des communes de taille comparable, est composée des 3 fractions existantes auxquelles s'ajoute une 4ème fraction :

- 52,5 % (contre 55 % actuellement) pour les communes dont le territoire est couvert à plus de 60 % (75 % à ce jour) par un site Natura 2000. L'attribution individuelle est calculée au prorata de la population et de la proportion du territoire couvert.

- 20 % (40 % actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au cœur d'un parc national et qui ont adhéré à la charte du parc national. L'attribution individuelle est triplée pour les communes dont le territoire se situe au cœur d'un parc national créé depuis moins de 7 ans.

- 2,5 % (5 % actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au sein d'un parc naturel marin. L'attribution individuelle est calculée en rapportant le montant de cette fraction par le nombre de communes concernées.

- 25 % (nouvelle fraction) pour les communes caractérisées comme peu denses ou très peu denses au sens de l'INSEE et qui ont approuvé la charte d'un parc naturel régional. Ici, le critère sur le potentiel financier est

que ce dernier doit être inférieur au potentiel fiscal moyen des communes de même taille. L'attribution individuelle est calculée en fonction de la population.

Les communes nouvellement éligibles aux 2ème et 4ème fractions vont bénéficier progressivement de la dotation '. 1/3 la 1ère année et 2/3 la 2ème année.

Le montant attribué au titre de chacune des fractions ne peut être inférieur à 1 000 €.

6- Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 230 millions € en 2022, contre 220 millions en 2021.

Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

7- Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

La réforme de l'organisation financière de l'Etat comprend plusieurs mesures qui visent à mieux coordonner et proportionner les contrôles :

- simplifier les procédures
- déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics.

L'actuel régime:

- les comptables publics sont soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes (CDC) et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)
- les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF)

En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs / comptables, il a été souhaité que des travaux soient menés conjointement entre l'administration, la CDC et le Conseil d'État dans le but de définir un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics pour le 1er janvier 2023.

Ce nouveau régime visera à sanctionner, de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes / dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion en cas de négligences et carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Et il modernisera d'autres infractions actuellement prévues par le code des juridictions financières et le régime spécifique de la gestion de fait.

A la place de la CDBF compétente pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la CDC, comprenant des membres de la Cour et des magistrats des CRTC. Afin de renforcer les droits des justiciables, une cour d'appel financière, présidée par le premier président de la CDC sera instituée, composée de quatre membres du Conseil d'État, de quatre membres de la CDC et de deux personnalités qualifiées désignées pour leur expérience en gestion publique. L'appel sera suspensif. Le conseil d'État demeurera la juridiction de cassation.

La juridiction pourra être amenée à prononcer des amendes pécuniaires à l'encontre des justiciables, dont le montant sera plafonné à six mois de rémunération de l'agent. Elle pourra également prononcer une peine complémentaire d'interdiction d'exercer les fonctions de comptable ou d'avoir la qualité d'ordonnateur pour une durée déterminée.

Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (régime établi par la loi de finances pour 1963) étant supprimé, l'ordonnance comportera aussi des dispositions, relevant du domaine de la loi, de nature

à garantir que les comptables publics continueront à jouer pleinement leur rôle de garant de la régularité des opérations de recettes et dépenses.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre de l'année n-1 à novembre de l'année n : soit + 3,4 % (contre +0,2 % en 2021).

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2021

L'exercice 2021 étant clôturé, le Compte Administratif fait ressortir les résultats suivants qui alimentent la prospective :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser
= 4 102 308,61 € (+ 1 243 295 € par rapport à 2020, soit +43%)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 3 724 947,59 €

Indicateurs :

- Les dépenses de fonctionnement ont un taux de réalisation de 92,82 % (hors opérations d'ordre), permettant de générer une économie / report de 1 731 665 €.
- Les recettes de fonctionnement ont un taux de réalisation de 98,53 % (Manque à gagner limité à - 392 448 € en lien avec report de subvention de dépenses de fonctionnement non réalisées, **mais grâce à l'apport de 280 000 € de recettes fiscales supplémentaires en fin d'année résultant des rôles complémentaires/supplémentaires).**

- Les dépenses d'investissement ont un taux de réalisation de 59 %. Elles feront toutefois l'objet de restes à réaliser à hauteur de 29 %, portant l'engagement de la CCPV à hauteur de 88 % (670 000 € de non réalisé non reconduits sur les 5 537 000 € prévus)
- Les recettes d'investissement ont de concert un taux de réalisation à hauteur de 69 %. Elles feront également l'objet de restes à réaliser à hauteur de 24 %, portant la réalisation potentielle à hauteur de 93 % (manque à gagner de 334 633 €)

Logiquement, le fonds de roulement progresse donc pour la troisième année consécutive (désormais à 4 102 000 €) en profitant d'une reconstitution à hauteur de 1 243 295 € (865 000 € en 2020, 911 000 € en 2019), emmené par la réalisation d'un emprunt de 1 121 000 € et la dynamique des produits de gestion (+3,36%) (impliquant les ressources fiscales mais également la TVA qui remplace les produits de TH) qui a permis d'atténuer l'impact de l'effort de rattrapage décidé en 2021.

Attention toutefois, l'année 2021 est marquée par de nombreux restes à réaliser d'investissement qui devront être réalisés en 2022. La prise en compte de ces restes à réaliser porte le fonds de roulement théorique 2021 à 3 724 947 €.

Concrètement, l'année 2021 aura été financièrement saine en dégageant une CAF brute de 1 546 664 €, permettant de prendre en charge l'annuité de 612 000 € de capital de dette et d'affecter les 934 000 € restants à de l'autofinancement.

De ce point de vue, l'année 2021 figure parmi les 3 meilleures années des 8 années passées.

La réalisation d'un emprunt de 1 121 000 € (lié à la dernière tranche d'acquisition des conteneurs à déchets ménagers et à la réhabilitation du Gymnase deBetz) portant l'encours de dette à 7 256 155 € (+7,5 %) n'affecte pas particulièrement la capacité de désendettement de la CCPV qui grâce à cette CAF brute conséquente demeure inférieure à 5 ans (rappelons que la capacité de désendettement = dette / CAF brute de l'exercice)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	**0,82%**	**-0,16%**	**7,44%**	**5,03%**	**8,15%**	**2,52%**	**3,36%**
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	**2,39%**	**-1,27%**	**8,10%**	**9,47%**	**-3,55%**	**3,52%**	**9,45%**
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €
Autres charges de fonctionnement				- €				
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €
Subventions d'investissement reçues (5)	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	509 060,01 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7

CC DU PAYS DE VALOIS

GLOBAL DETTE
BY CONCERTALIX

Analyse au 01/01/2009

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ

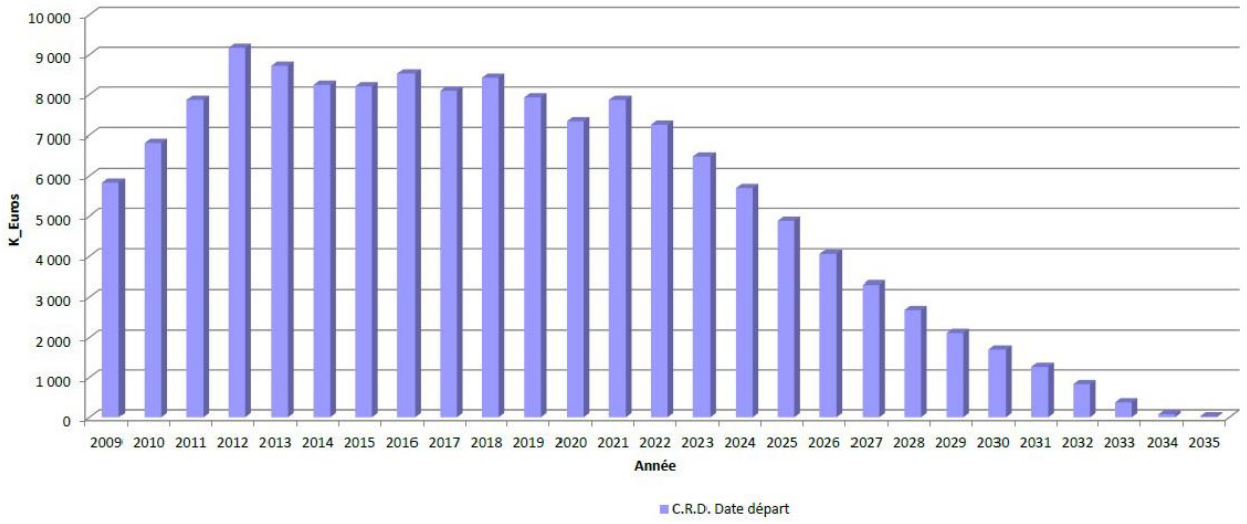

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
C.R.D. Date départ	5 831	6 826	7 867	9 171	8 721	8 244	8 206	8 527	8 095	8 421	7 928	7 344	7 865	7 257	6 485	5 694	4 887	4 058	3 300

2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective d'environ un mandat (Au vu des comptes administratifs 2014-2021 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2022 à 2024).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée depuis 2018 est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

Eléments de contexte sur les ressources :

Une évolution de la fiscalité économique toujours portée par une certaine dynamique, en dépit de la réforme fiscale de la CFE :

A noter que la vente fin 2021 de la zone commerciale II de Crépy en Valois devrait apporter en 2023 les premiers produits fiscaux qui en découleront (non intégrés dans la prospective par prudence).

Rappelons également que l'aménagement de la Zone d'Activité Silly-Plessis devrait démarrer en 2023, avec des commercialisations qui pourraient voir le jour en 2023-2024.

Les premiers éléments chiffrés dont dispose la CCPV laissent envisager une baisse limitée de CVAE de l'ordre de 50 000 € en 2022 (correspond à l'année 2020 marquée par le COVID) (compensée par augmentation de la CFE dans la simulation)

En 2023, produits fiscaux économiques estimés à + 1,8 % (2022 : + 0,00%)

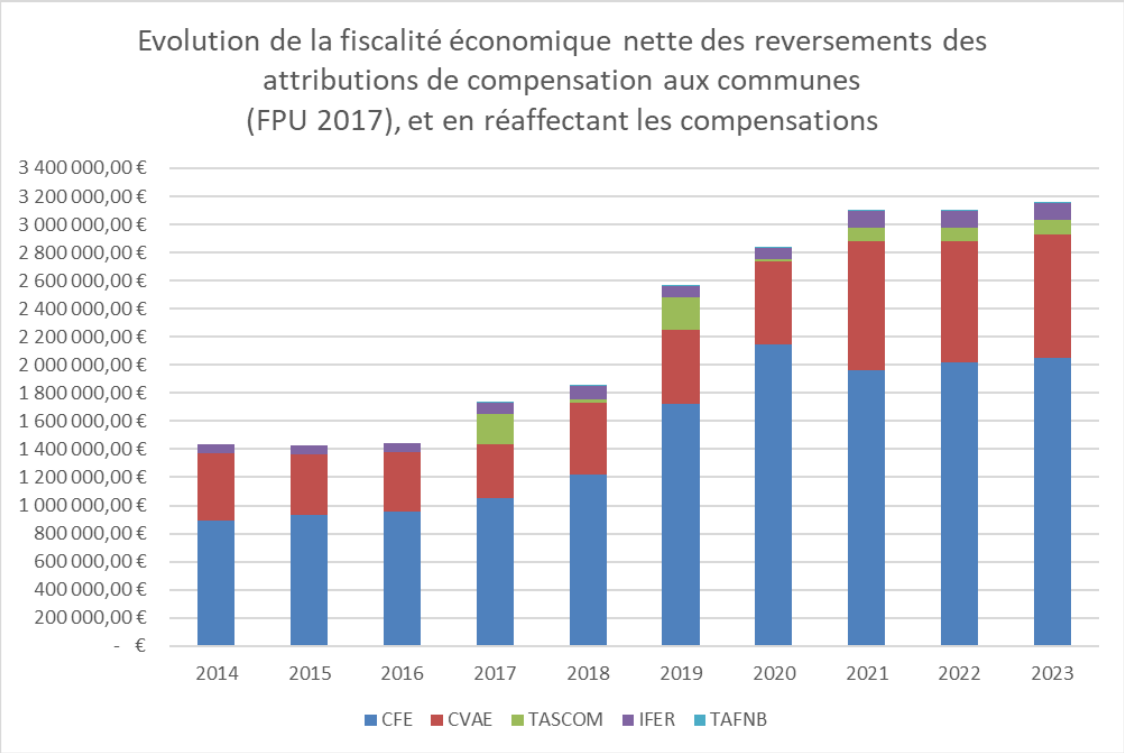

Fiscalité économique Evolution (14-21) : + 1 670 000 €

(+ 266 000 € r/ 2020)

Des produits fiscaux issus de la fiscalité des ménages également en hausse, emmenée par la TEOM, en dépit de la réforme fiscale de la TH :

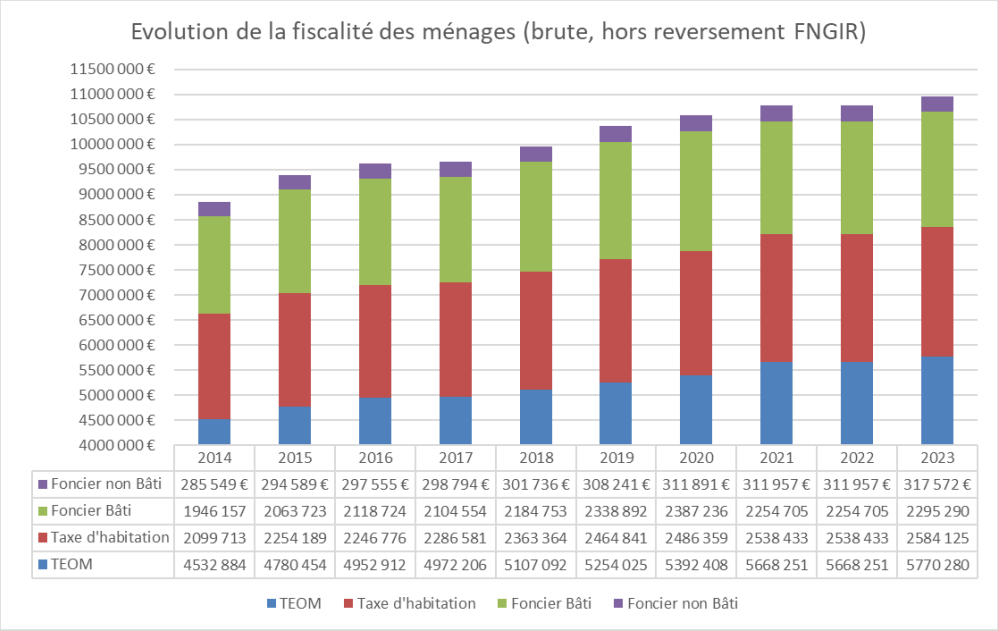

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Foncier non Bâti	285 549 €	294 589 €	297 555 €	298 794 €	301 736 €	308 241 €	311 891 €	311 957 €	311 957 €	317 572 €
Foncier Bâti	1946 157	2063 723	2118 724	2104 554	2184 753	2338 892	2387 236	2254 705	2254 705	2295 290
Taxe d'habitation	2099 713	2254 189	2246 776	2286 581	2363 364	2464 841	2486 359	2538 433	2538 433	2584 125
TEOM	4532 884	4780 454	4952 912	4972 206	5107 092	5254 025	5392 408	5668 251	5668 251	5770 280

Fiscalité des ménages
Evolution (14-21) : + 1 904 000 € (+ 195 000 € r/ 2020)

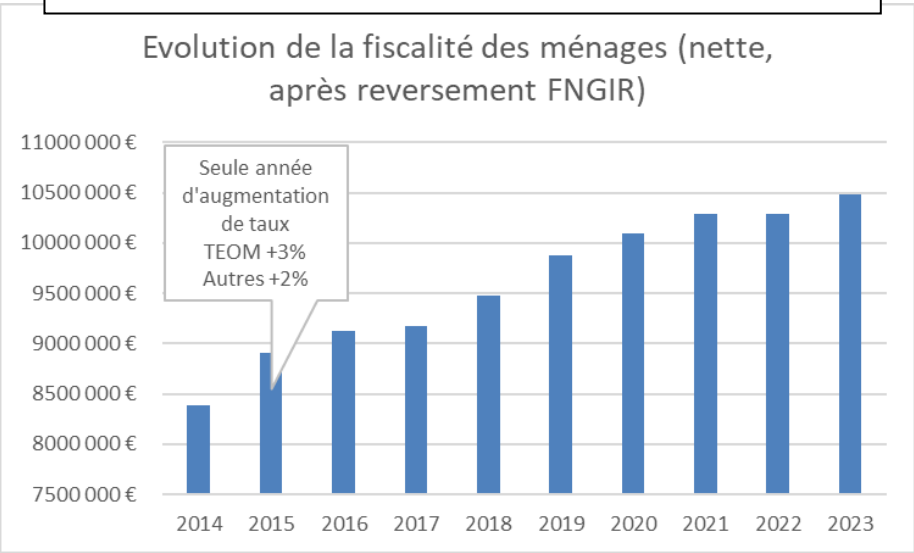

A noter que la fin des exonérations facultatives de TEOM pour les entreprises, décidée par le Conseil Communautaire en 2021, devrait générer de nouveaux produits fiscaux de ladite taxe à compter de 2022 (non anticipés dans la simulation, simple reconduction des produits fiscaux 2021).

En 2023, simulation des produits fiscaux intégrant + 1,8%.

Une DGF stabilisée à 750 000 €

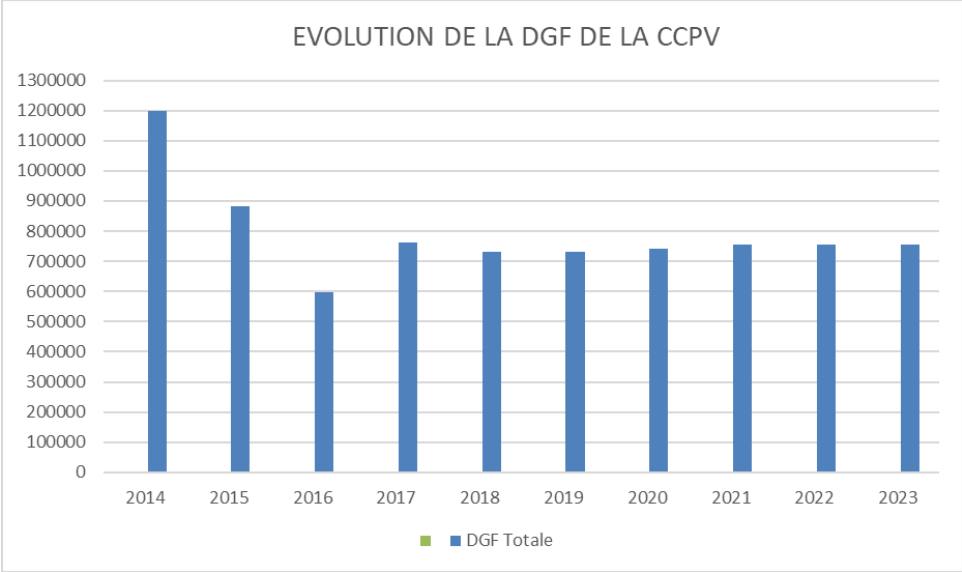

Stratégie évoquée lors du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 :

Lors du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021, le Président a souhaité partager avec les Conseillers Communautaires un certain nombre de réflexions sur la stratégie budgétaire à adopter pour les années à venir, après en avoir préalablement débattu avec la Commission Finances, les Vice-présidents et le Bureau Communautaire.

A cette occasion, il a été fait état d'un retard important de la collectivité dans un certain nombre d'opérations d'entretien ou de renouvellement (patrimoine bâti, voiries, …), qui se cumule à l'implication nouvelle et nécessaire de la CCPV dans des projets issus pour certains de nouvelles compétences récentes (détermination d'un Programme Local de l'Habitat, d'un Plan de Mobilité, Actions du PCAET, renouvellement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, opération de parcours de sculptures monumentales …).

Allié à la crise sanitaire sans précédent que le pays a connu en 2020 et 2021, ce retard n'a donc fait que s'amplifier, certes au profit d'un confortement important du fonds de roulement puisque les recettes de la collectivité ont été chaque année à la hauteur du prévisionnel (hors subvention d'opérations non réalisées), alors même qu'un certain nombre de dépenses programmées n'étaient que partiellement réalisées.

Face à cette problématique, les débats ont permis de dégager la stratégie suivante à essayer de mettre en place :

- Opérer en 2022 un rattrapage conséquent, quitte à impacter significativement le fonds de roulement, afin de limiter le cumul des retards d'entretien sur le patrimoine bâti et les voiries communautaires, l'importance du fonds de roulement détenu par la CCPV permettant cet effort.
- Segmenter les opérations qui le permettent dans une programmation pluriannuelle, plutôt qu'annuelle, afin de ne pas bloquer artificiellement des crédits sur un seul exercice, sachant que la réalisation de ces opérations en réclamera plusieurs,

A compter de 2023 :

- Prévoir une Capacité d'Autofinancement Brute (= produits de gestion – (charges de gestion + charges financières et exceptionnelles) de la section de fonctionnement) capable de financer à minima le remboursement du capital de la dette de l'exercice.
- Si après ce remboursement de capital de dette, le solde présente un excédent, celui-ci appelé CAF Nette met la CCPV en capacité d'investir à hauteur de cet excédent sans recourir à l'emprunt ni solliciter le fonds de roulement.
- Par ailleurs, le Conseil Communautaire a souhaité que le recours à l'emprunt de la CCPV soit utilisé prioritairement pour des investissements productifs, à savoir qui permettraient par des ressources fiscales à venir qu'ils induisent, de renforcer l'autonomie financière de la CCPV.

Les investissements d'entretien et de renouvellement traditionnels devraient donc plutôt être financés par de l'autofinancement (si la CAF nette le permet), ou en sollicitant le fonds de roulement, si cette possibilité est offerte d'un point de vue budgétaire.

La prospective financière établie dans les simulations qui suivent tente donc de concilier ces éléments.

Détermination des perspectives financières

En section de fonctionnement

<u>1er indicateur</u> : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇨ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, locations instruments, remboursement communes tracés, bornes, . ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, Versement mobilité, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales, FCTVA sur dép fonctionnement éligibles)
- On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice, la part automatique du Pacte Financier)

⇨ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, ...)
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMDO, Subventions associations)

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
CAF BRUTE PREVISIONNELLE	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	16 448 867,90 €	16 771 687,36 €	17 120 110,14 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	19 014 559,00 €	19 356 821,06 €	19 705 243,84 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	329 663,00 €	329 663,00 €	329 663,00 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	3 950 539,90 €	3 950 539,90 €	3 950 539,90 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 845 894,00 €	- 6 865 336,60 €	- 6 865 336,60 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	15 305 284,34 €	15 119 821,62 €	15 317 430,41 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	7 107 857,34 €	6 894 621,62 €	7 018 724,81 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 625 200,00 €	2 625 200,00 €	2 698 705,60 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 572 227,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement				- €							- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	1 143 583,56 €	1 651 865,74 €	1 802 679,73 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2014-2021 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2022 étant calculé au réel au regard de la préparation budgétaire en cours au Pôle Finances de la CCPV)

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
PRINCIPALES HYPOTHESES	**Evol 2015/2014**	**Evol 2016/2015**	**Evol 2017/2016**	**Evol 2018/2017**	**Evol 2019/2018**	**Evol 2020/2019**	**Evol 2021/2020**	**Evol 2022/2021**	**Evol 2023/2022**	**Evol 2024/2023**
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	**0,82%**	**-0,16%**	**7,44%**	**5,03%**	**8,15%**	**2,52%**	**3,36%**	**4,48%**	**1,96%**	**2,08%**
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	1,49%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	**2,39%**	**-1,27%**	**8,10%**	**9,47%**	**-3,55%**	**3,52%**	**9,45%**	**14,86%**	**-1,21%**	**1,31%**
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	29,19%	-3,00%	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	11,62%	0,00%	2,80%

Les charges à caractère général progressent de 29% (+ 1 606 000 €) en 2022 de CA à BP (mais +4,1 % de BP 2021 à BP 2022). L'évolution évoquée de CA à BP est principalement liée à :

- Un effet de rattrapage dans des domaines qui réclament une intervention urgente de la CCPV, allié à des nouveautés autorisées par le Conseil Communautaire :
  - Entretien des bâtiments CCPV (245 000 €)
  - Entretien en zone d'activité (fonctionnement) : 236 000 € (Nanteuil : 118 000 € ; Commun CLECT : 50 000 € ; Crépy 30 000 € ; Silly : 27 000 € ; Lagny 12 000 €)
  - Etudes et prestations sur rivières (110 000 €)
  - Parc de sculptures (année 1 reconduite : 100 000 €)
  - Elaboration d'un plan des mobilités (90 000 €)
  - Traitement problématique des chaufferies, et téléalarme bâtiments (78 200 €)
  - Entretien Centre Aquatique (60 000 €), dont réfection caniveaux
  - Achat des composteurs (50 000 €) (en fonctionnement, car refacturé aux habitants)

- Provision augmentation combustible, électricité, carburant (+50 000 €)
- Bureau d'étude décret tertiaire (45 000 €)
- Opération tri hors foyer (31 000 €)
- Etude sur un pôle gare (30 000 €)
- Programmation actions tourisme à définir (enveloppe générale de 30 000 €)
- Destruction hangar Boissy Lévignen (25 000 €)
- Sécurisation parking Voie Verte Mareuil (20 000 €)
- Spectacles culturels en milieu rural (20 000 €)
- Dossier technique amiante bâtiment (15 000 €)
- Création agenda accessibilité (15 000 €)
- Location CTM de Crépy en Valois (15 000 €)
- Coupe des arbres et replantation voie verte (10 000 €)
- Communication Plateforme base de données images (8 110 €)
- Réfection portes sécurisées Aire d'Accueil des Gens du Voyage (8 000 €)

Les charges de personnels progressent quant à elles de 11,62 % en 2022 de CA à BP (+ 273 000 €), en lien avec :

- Recrutement d'un ingénieur Eau (8 mois) + une assistante (9 mois) pour préparer la prise en charge de la compétence Eau Potable,
- Recrutement d'un Conseiller Numérique pour le Van Numérique (pris en charge par l'Etat)
- Responsable du pôle technique et assistante budgété à 100 % en 2022 (arrivées en cours d'année 2021)
- Glissement vieillesse et technicité (revalorisation automatique des carrières)
- 70 000 € de provision pour aléas

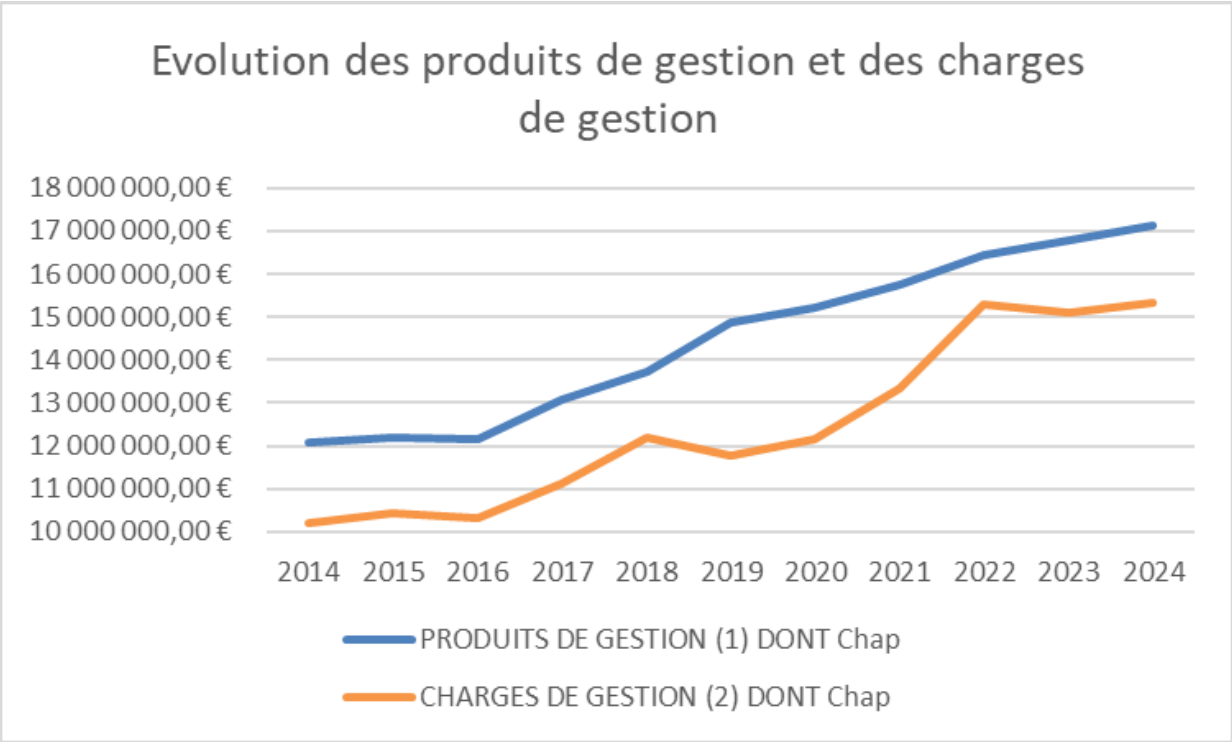

On constate que l'effet ciseau (charges de gestion qui progressent plus vite que les produits de gestion) s'inverse significativement à partir de 2019 alors qu'il s'accentuait sur les années précédentes.

Un resserrement est toutefois constaté sur le réalisé 2021, et s'accentue en 2022 en lien avec l'effet de rattrapage rendu nécessaire, comme expliqué précédemment.

A compter de 2023, les charges à caractère général sont en baisse de 3% (par r/ au BP 2022, soit – 212 000 € envisagé) de manière à atteindre l'objectif de CAF Brute capable de supporter le capital de la dette de l'exercice (+1,80 % ensuite). Les charges de personnels sont à +0,00 % en 2023, et +2,80% ensuite.

S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2022 : Reconduction du produit fiscal identique au perçu en 2021 (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises),
- 2022 et 2023 : augmentation prudente du produit fiscal global de +1,8% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (DGF, subventions de fonctionnement, etc) sont calculées au réel pour 2022, et la DGF est reconduite à l'identique de 2021 sur les années suivantes.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :

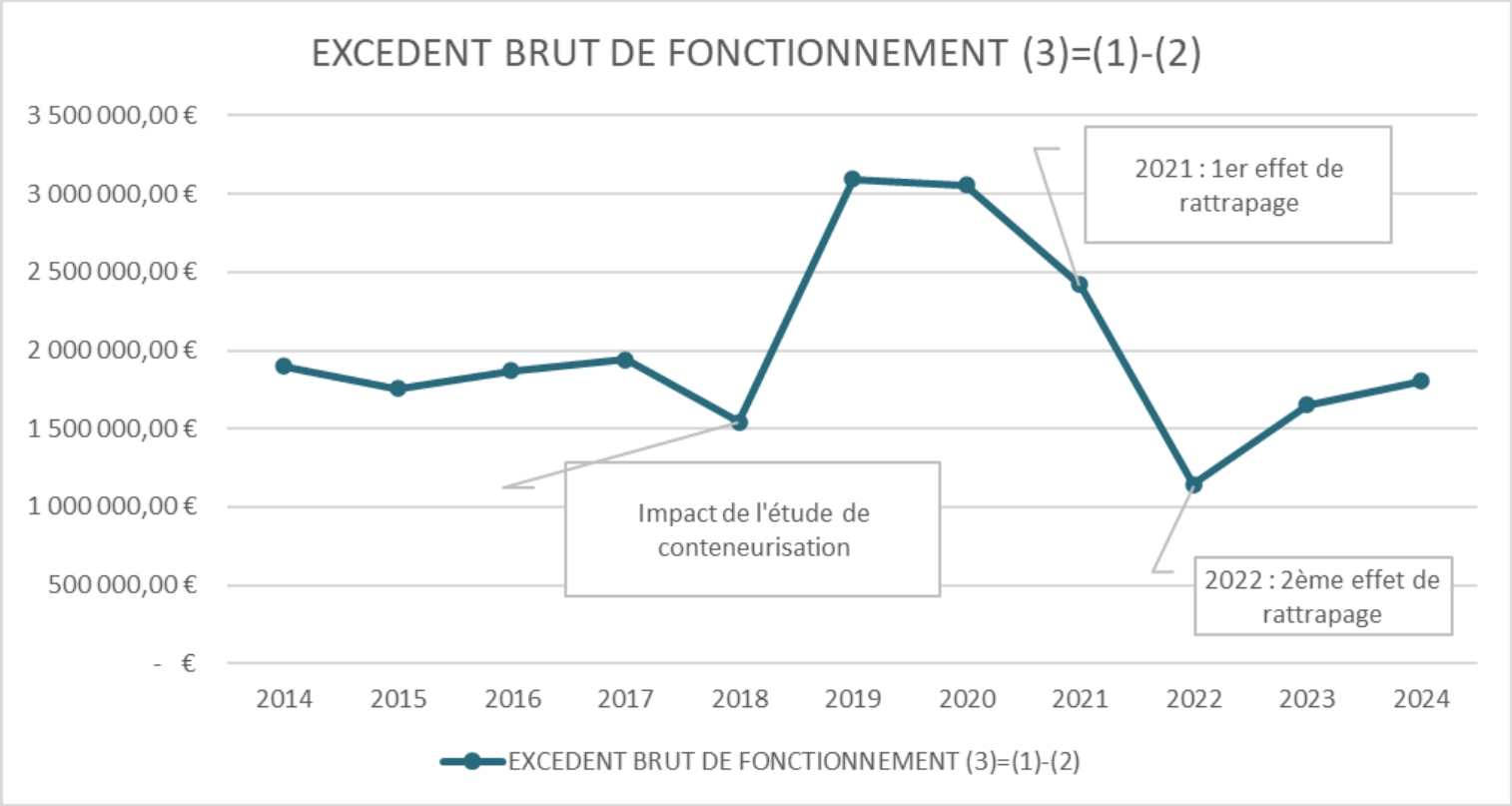

Cet affaiblissement significatif de l'excédent brut de fonctionnement sur les 2 dernières années est lié à la mise en œuvre cumulée d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui ne présentent pas un caractère de pérennité. Il s'agit donc d'un « effort ponctuel » lié à un effet de rattrapage limité dans le temps qui génère un point de vigilance, mais qui devrait avoir un effet non pérenne.

2ème indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)

L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice) et de charges exceptionnelles (Chap 67 ; subvention d'équilibre pour le Centre Aquatique, Subvention d'équilibre aux budgets annexes), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
CAF BRUTE PREVISIONNELLE	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	1 143 583,56 €	1 651 865,74 €	1 802 679,73 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 238 700,00 €	- 238 700,00 €	- 238 700,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 679 940,00 €	- 679 940,00 €	- 679 940,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	224 943,56 €	733 225,74 €	884 039,73 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	1,37%	4,37%	5,16%

La capacité d'autofinancement brut de la CCPV avait nettement progressé en 2019 et 2020 suite notamment à la perception de ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique.

L'effet de rattrapage constaté en 2021 et accentué en 2022 vient donc dégrader de manière significative la capacité d'autofinancement brute de la CCPV.

Cette situation devrait nettement s'améliorer dès 2023 en vue de couvrir à minima le remboursement du capital de la dette de l'exercice (en s'imposant toutefois de réduire les charges à caractère général de – 3% (- 213 000 € par rapport au BP 2022, ce qui devrait être aisément envisageable compte tenu du fait qu'un certain nombre de dépense de rattrapage 2022 ne présentent pas un caractère de pérennité), et en stabilisant à +0,00 % les dépenses de personnel par rapport au BP 2022)

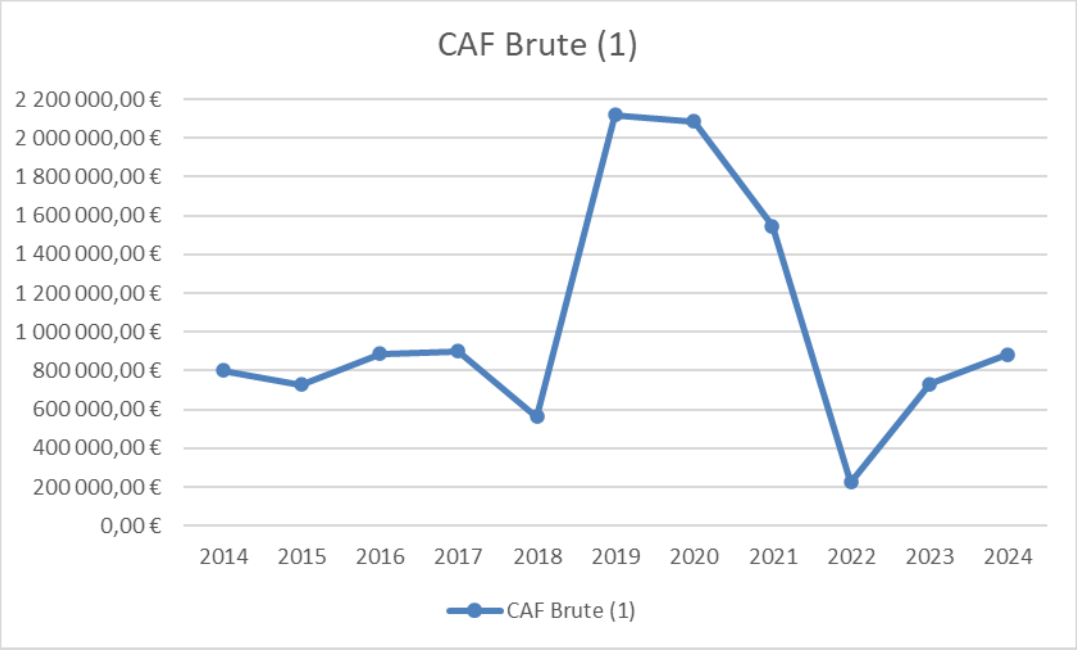

Une orientation positive de la courbe montre que les charges de fonctionnement de la CCPV ont une progression inférieure à celles des recettes de fonctionnement. La dynamique reprend une orientation positive dès 2023 sur des niveaux qui sont de l'ordre de ceux qui étaient habituels pour la CCPV avant l'arrivée des ressources fiscales économiques nouvelles de 2019.

Il est important de souligner que c'est CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts).

S'agissant des conditions imposées à la simulation, hormis 2022 où la CAF brute est significativement impactée par l'effet de rattrapage, la capacité de désendettement retourne dès 2023 à des niveaux très appréciables, pour autant qu'il n'y ait pas de nouveaux recours à l'emprunt :

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	28,8	7,8	5,6

Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

En section d'investissement

La Capacité d'Autofinancement Brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette de l'exercice de la collectivité.

Une fois cette dette de l'exercice prise en charge, la CAF Nette qui en résulte détermine la capacité de la CCPV à investir sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt et sans impacter le fonds de roulement.

3ème indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	224 943,56 €	733 225,74 €	884 039,73 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	773 100,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	- 548 156,44 €	- 46 774,26 €	104 039,73 €

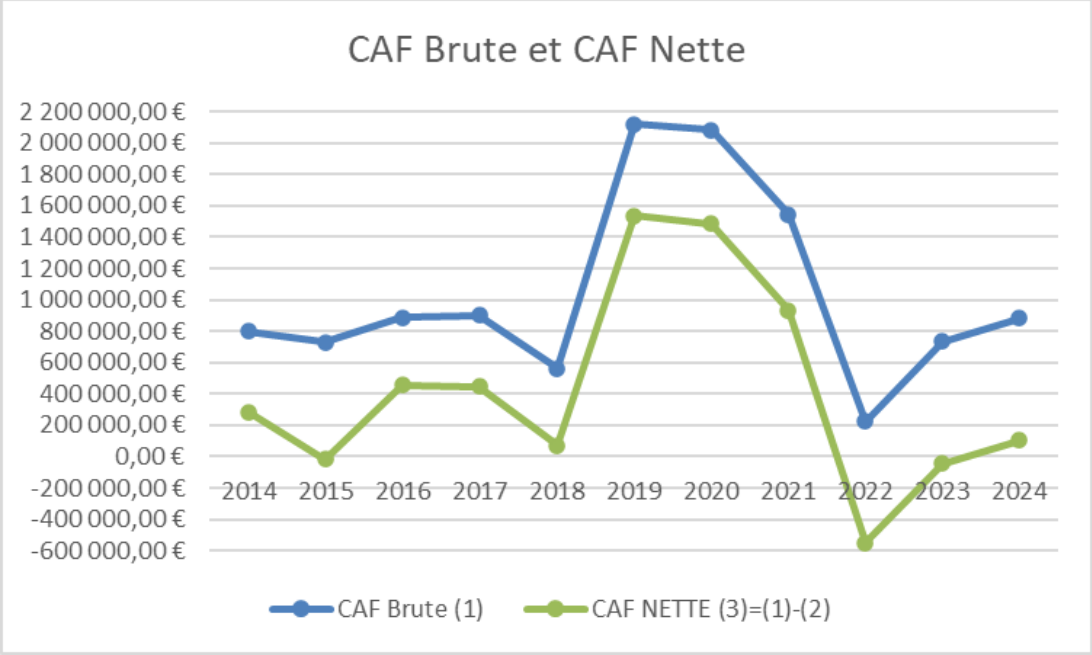

Après avoir repris une orientation significativement orientée à la hausse en avoisinant les 1 500 000 € en 2019 et en 2020, la CAF nette a subi une baisse limitée en 2021 (notamment grâce à l'apport en fin d'année de 280 000 € de ressources fiscales non prévues issues des rôles supplémentaires et complémentaires) en se maintenant à un niveau de 935 000 € permettant de renchérir le fonds de roulement, les investissements de l'exercice ayant été couverts par l'emprunt.

En revanche, la CAF nette s'annonce négative en 2022 à – 548 000 €.

Concrètement, cela signifie que la CCPV ne pourra financer sur 2022 le remboursement de l'annuité du Capital de la dette qu'en puisant partiellement dans son fonds de roulement, et financer ses nouveaux investissements en puisant là encore dans son fonds de roulement, ce qui est totalement en phase avec les possibilités qu'il offre actuellement compte tenu de son niveau record.

A noter que la progression de la CAF nette est ensuite dimensionnée pour être au quasi-équilibre en 2023 (-46 000 €) (rappelons en limitant les charges à caractère général à -3% et les charges de personnels à +0,00% par rapport au BP 2022) conformément au souhait du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021.

4ème indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	224 943,56 €	733 225,74 €	884 039,73 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	1 555 177,80 €	500 000,00 €	500 000,00
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	1 483 115,23 €	275 000,00 €	140 000,00

Au cours des 7 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets, réhabilitation extension du gymnase de Betz) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 480 000 € TTC (période 2014 à 2021).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée.
  En 2022, restent sur cette ligne :
    - 268 000 € de restes à réaliser des années antérieures des fonds de concours du Pacte Financier orienté vers les communes

- 140 000 € de fonds de concours pour alimenter le Pacte Financier spécifiquement en 2022
- **135 000 € affecté au nouveau délégataire Equalia pour un investissement nouveau prévu sur le Centre Aquatique pour en renforcer l'attractivité (à prévoir uniquement sur 2 exercices)**
- 100 000 € de fonds de concours prévus en 2019 à destination de la Commune de Lagny le Sec suite à l'aménagement du rond-point sur la N330,
- 840 000 € de subventions perçues sur le budget général à reverser aux budgets annexes,

Pour 2022, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 1 555 177 € TTC, du même ordre de grandeur qu'en 2021. Ils intègrent notamment :

- 160 000 € pour la première année de l'étude de définition d'un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui sera portée en pluriannualité,
- 86 000 € pour le remplacement des éclairages du Gymnase de Nanteuil et des portes coupe-feu,
- 75 000 € de reliquat d'étude pour le quartier gare de Crépy en Valois,
- 60 000 € pour la mise en place d'un enrobé coulé à froid / zone d'activité de Lagny le Sec (remboursé par la commune)
- 60 000 € pour traiter un problème d'évacuation des eaux de pluie sur la zone d'activité de Nanteuil le Haudouin
- 57 000 € d'installation de tables de pique-nique, bancs et panneaux sur la voie verte,
- 55 000 € d'achat de matériel pour la voie verte (camion-benne, remorque, et petits matériels d'entretien)
- 50 000 € reconduit pour l'achat des derniers KMs de délaissé ferroviaire pour la voie verte
- 50 000 € pour l'établissement d'un diagnostic sur les ouvrages d'art de la voie verte
- 45 000 € pour 2 nouveaux véhicules pour le Pôle Technique
- 42 000 € d'investissement sur le centre aquatique (mise en conformité de la chaufferie, et mise en place d'un climatiseur sur l'espace forme)
- 40 000 € pour le renouvellement du logiciel des Ressources Humaines
- 37 000 € d'investissement sur l'Hôtel Communautaire (pose d'une alarme spécifique au 1er étage, cloisonnement de la salle du Conseil, installation d'un abri vélos, …)
- 32 000 € d'équipements sportifs sur le Gymnase de Betz
- 31 000 € pour une opération « Tri hors foyers » portée par le Pôle Environnement – Déchets de la CCPV
- 30 000 € pour l'implantation de nouveaux panneaux CCPV sur les gymnases
- 30 000 € pour une maîtrise d'œuvre sur la rue G. Eiffel de la zone d'activité de Crépy en Valois,
- 28 000 € de travaux divers d'investissement sur les gymnases
- 15 000 € pour une étude de raccordement de la ZAC Silly-Plessis au réseau d'eau potable de Nanteuil le Haudouin,
- 15 000 € de stickers à apposer sur les panneaux CCPV d'entrée de village,

A compter de 2023 :

- Un crédit de 500 000 € est intégré à la prospective pour les dépenses d'équipement pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (Etudes d'investissement, amélioration des bâtiments et équipements publics (centre aquatique, gymnase, équipements des ZA), renouvellement de véhicules, mobilier, informatique) et couvrir les opérations faisant l'objet d'une pluriannualité,
- Un crédit de 140 000 € est prévu chaque année dans les subventions d'équipement versées par la CCPV pour alimenter les fonds de concours du Pacte Financier, et spécifiquement sur 2023, la deuxième et dernière tranche de 135 000 € versée à Equalia pour le nouvel investissement sur le Centre Aquatique.

Si d'autres dépenses d'investissement étaient envisagées, les reliquats à la charge de la CCPV (après déduction des subventions) seraient financés :

- Par autofinancement, si la CAF nette s'avérait meilleure qu'attendue dans ces simulations,
- Par l'emprunt, si le Conseil Communautaire autorisait d'y recourir, notamment pour financer des investissements productifs,
- Par sollicitation du fonds de roulement si celui-ci est en mesure de le permettre

5ème indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	1 555 177,80 €	500 000,00 €	500 000,00
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	1 483 115,23 €	275 000,00 €	140 000,00
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	- 1 776 856,23 €	- 529 754,26 €	- 243 940,27 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	- €		
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	- 1 776 856,23 €	- 529 754,26 €	- 243 940,27 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	2 325 452,38 €	1 795 698,12 €	1 551 757,85 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	509 060,01 €	- 773 100,00 €	- 780 000,00 €	- 780 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 483 055,89 €	5 703 055,89 €	4 923 055,89 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	28,8	7,8	5,6

De 2014 à 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA et les subventions n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire cumulé de 4 184 000 €, soit 837 000 € / an sur la période). Ce fut pour la première fois l'inverse en 2019 (+911 000 €) et 2020 (+865 000 €) et ce sans recourir aux emprunts qui étaient prévus au budget (2ème tranche d'emprunt pour le renouvellement des conteneurs (620 000€) et emprunt lié à la réhabilitation du gymnase de Betz (360 000 €).

En 2021, le fonds de roulement s'est à nouveau renforcé de 1 243 000 €, mais cette fois grâce à la réalisation d'un emprunt de 1 120 000 € (620 000 € pour les conteneurs et actualisation de l'emprunt du gymnase de Betz à 500 000 €), et le non réalisation d'opérations d'investissement qui font donc l'objet de restes à réaliser importants.

Ainsi, le fonds de roulement du Budget principal de la CCPV aura passé de 1 082 000 € à fin 2018 à 4 102 000 € à fin 2021 (+ 3 020 000 €).
Un résultat à toutefois relativiser puisque l'effort de rattrapage envisagé sur 2022 devrait impacter le fonds de roulement de 1 776 000 €, le ramenant à 2 325 000 € (toutefois supérieurs aux 2 000 000 € envisagés lors du vote du BP 2021).

Pour les deux années suivantes, le fonds de roulement devrait être impacté de l'ordre de 500 000 € en 2023, puis de 244 000 € en 2024 pour se stabiliser autour des 1 550 000 €, tout juste avant l'arrivée de nouvelles recettes fiscales liées à la mise en exploitation de la Zone Commerciale 2 de la Commune de Crépy en Valois.

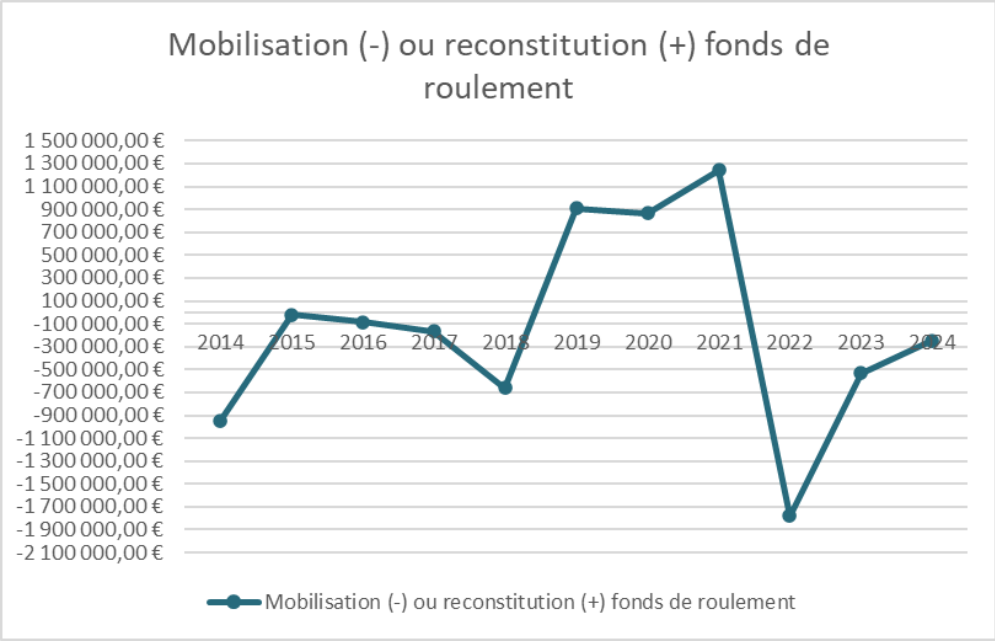

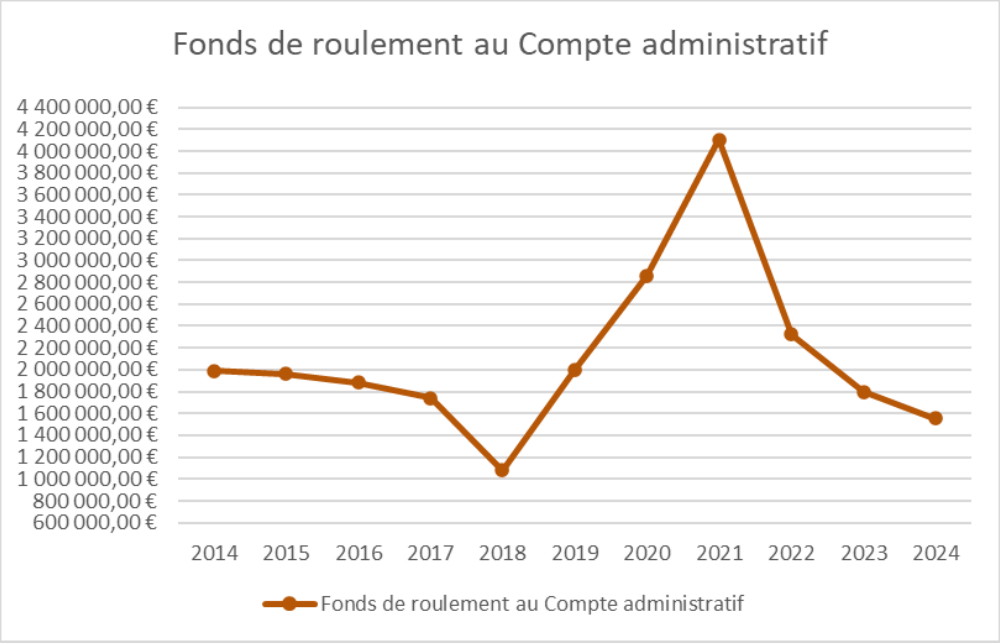

S'agissant de la dette, on constate que sur la période allant de fin 2013 à fin 2021, l'encours de la dette est passé de 8 263 020 € à 7 256 155 €, soit -12 % (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement).

Pour rappel, les emprunts sur la période sont les suivants :

- 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- 2021 : Emprunt de 620 000 € pour l'achat des conteneurs (2ème phase), Emprunt de 500 000 € pour la réhabilitation du Gymnase de Betz
- Pas d'emprunt prévu pour les années suivantes dans cette prospective

Ainsi, à fin 2021 la CCPV dispose :

- d'un fonds de roulement record de 4 102 000 € lui permettant d'opérer un effort de rattrapage important,
- d'un encours de dette de 7 256 155 €
- d'une capacité raisonnable à envisager de maintenir a minima une CAF nette à l'équilibre à compter de 2023 conformément au souhait du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021.

Ces perspectives montrent que l'effort réclamé en 2021 et 2022, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, pour « rattraper » le retard pris dans un certain nombre de domaines n'est pas de nature à obérer les capacités d'investissement à venir de la CCPV, tant que ces dépenses présentent un caractère ponctuel et non pérenne, et que la CCPV se met en capacité de maitriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Il sera toutefois important de veiller à ne pas surcalibrer cet effort ponctuel, dans la mesure où la CCPV, en ce début 2022, n'a pas l'entière lisibilité sur les dépenses nouvelles qui seront les siennes dans les années à venir et qui pourraient avoir un caractère de pérennité (débat à venir sur la mobilité, sur le Contrat de relance pour la transition écologique / PCAET, impacts d'un nouveau Projet de Territoire avec la déclinaison des actions qui en découleront, …).

Rappelons toutefois que cette prospective table sur une estimation prudente de l'évolution des bases fiscales (+0,00 % en 2022, +1,8 % en 2023, +1,8% en 2024) qui est en deçà des évolutions constatées au cours des 3 dernières années (plutôt de l'ordre de + 3%/an en moyenne). Les opérations en cours en matière de développement économique (Mise en service du Centre de recherche Kubota, extension de la Zone commerciale de Crépy en Valois, Aménagement de la Zone d'activité de Silly Plessis) devraient en effet permettre de conforter ces estimations, ce qui sera de nature à augmenter les marges de manœuvre de la CCPV.

Rappelons enfin que le fonds de roulement record dont dispose la CCPV (4 140 000 €) permet d'appréhender avec une relative sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à un effort d'implication ponctuel, ou pour assumer une crise passagère.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

DELIBERE

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Annexe 1 : Information sur les effectifs de l'exercice 2021

I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS	Année 2021 (Effectif au 31/12/2021)		Année 2020 (Effectif au 31/12/2020)		Année 2019 (Effectif au 31/12/2019)	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	31	63%	29	73%	32	78%
Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	13	27%	9	23%	7	18%
Agents non permanents contractuels de droit public (contrats de projets, remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	4	8%	1	2%	1	2%
Salarié contractuel de droit privé (Budget SPANC)	1	2%	1	2%	1	2%
Soit effectif total tous statuts confondus	**49**	**100%**	**40**	**100%**	**41**	**100%**
Pour information Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	3		4		4	
Fonctionnaires titulaires en mise en disponibilité	2		5		7	

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2021 et 2020 s'explique comme suit :

- 2 postes non pourvus au 31 décembre 2020 :
  - Responsable du pôle technique (arrivé en avril 2021)
  - Assistante du DGST (intégrée dans nos effectifs en juin 2021 – période d'intérim de mars à mai)
- 4 agents supplémentaires remplaçant des agents absents ou en renfort provisoire
- Le transfert d'un agent de DMV au pôle finances de la CCPV (arrivé en septembre 2021)
- L'arrivée du conseiller numérique en décembre 2021 pour 2 ans
- Le retour d'un agent titulaire de la collecte en avril 2021 auparavant en mise en disponibilité

Il est prévu un effectif au 31 décembre 2022 de 52 agents :

- BUDGET PRINCIPAL : 47 agents (32 fonctionnaires, 13 contractuels de droit public permanents, 2 contractuels de droit public non permanents)

- BUDGET SPANC : 1 salarié de droit privé
- BUDGET OFFICE DE TOURISME : 4 contractuels de droit public permanents

STRUCTURE DETAILLEE Effectif au 31 décembre	Fonctionnaires en activité			Agents non titulaires de droit public			Agents de droit privé			TOTAL		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Filière administrative	19	18	22	11	6	4				30	24	27
Filière technique	10	9	9	5	3	3				15	13	12
Filière culturelle	1	1	1							1	1	1
Filière animation	1	1		1						2	1	
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES BUDGET PRINCIPAL	31	29		17	9					48	39	40
Technicien du SPANC							1	1	1	1	1	1
TOTAL BUDGET ANNEXE DU SPANC							1	1	1	49	40	41

Il est prévu en 2022 un effectif au 31 décembre 2022 de 52 agents réparti par filière comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL : 47 agents (dont 20 en filière administrative, 11 en filière technique et 1 en filière animation)
- BUDGET SPANC : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET OFFICE DE TOURISME : 4 agents (dont 2 en filière administrative et 2 en filière culturelle)

II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL			
Types de dépenses	2021	2020	2019
Traitements indiciaires	1 080 315,53	985 570,15	1 027 118,12
Régime indemnitaire	449 872,56	370 860,39	347 471.21
Bonifications indiciaires	7 029,00	5 762,36	6 516,28
Heures supplémentaires payées	8 662,09	10 788,61	21 615,21
Avantages en nature	4 270,32	5 727,00	3 202,74
Charges de personnel des agents mutualisés (provenant de la Ville de Crépy-en-Valois et de Mareuil-sur-Ourcq)	59 062,40	83 150,51	68 624.56
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	712 615,51	625 702,84	640296,70
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	**2 321 827,41**	**2 087 562,86**	**2 114 844,82**
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	**33 772,58**	**18 146,43**	**28 497,79**
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL	**2 355 599,99**	**2 105 709,29**	**2 143 342,61**
Salaires bruts	16 676,86	23 220,64	22 730,20
Autres dépenses de personnel	16 113,08	21 347,51	19 734,52
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	**32 789,94**	**44 568,15**	**42 464,72**
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	**0**	**2 264,37**	0
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC	**32 789,94**	**46 832,52**	**42 464,72**

L'écart de - 27 281,96 € du chapitre 012 du budget principal entre 2019 et 2020 correspond globalement :

- A la vacance de poste de 6 mois du Directeur des affaires culturelles en 2020
- A la vacance de poste de 5 mois en 2020 de l'assistante administrative au tourisme qui a été remplacée par le responsable de développement touristique
- A la vacance de poste de 4 mois en 2020 du poste de l'assistante administrative de la DGST, qui a été remplacée en juin 2021

- Au non bénéfice du RIFSEEP par 2 agents en congé de longue maladie
- Au coût de remplacement d'un agent en congé maternité (2 mois en plus en 2020)

L'écart de 234 264,55 € du chapitre 012 du budget principal entre 2020 et 2021 correspond globalement :

- Au transfert d'un agent d'exécution budgétaire en septembre 2021 provenant de DMV (4 mois)
- Au recrutement en décembre 2021 d'un conseiller numérique (1 mois)
- Au recrutement d'un responsable du pôle technique fin avril 2021, suite à une mutation interne sur l'emploi de chargé de mission aménagement, dédié à la nouvelle vice-présidence des services à la population en décembre 2020 (8 mois)
- Au retour d'un agent de la collecte, en congé de mise en disponibilité, en avril 2021 (9 mois)
- Au coût d'un agent dédié au centre de vaccination de la Ville de Crépy-en-Valois (7 mois)
- Au coût des 3 remplacements d'agents en congé maternité ou maladie (représentant 11 mois)

En 2022, pour le budget principal, il n'est prévu que deux recrutements supplémentaires liés à la future prise de compétence de l'eau potable et, dans un second temps, de l'assainissement collectif. Pour votre information, l'emploi de responsable eau potable et assainissement collectif sera pourvu le 1er avril 2022 et compte tenu de l'activité programmée de cette nouvelle prise de compétence, il sera rapidement nécessaire de lui fournir une assistance administrative.

Par ailleurs, il sera créé en 2022 un budget annexe, suite au transfert de l'activité de l'Office de tourisme au 1er janvier 2022, qui inclura 4 postes dont les emplois sont les suivants :

- Directeur de l'Office de tourisme (arrivée prévue en septembre 2022)
- Chargé de communication numérique touristique (arrivée prévue au 1er mars 2022)
- Conseiller en séjour/ guide conférencier (arrivée prévue au 1er mars 2022)
- Conseiller en séjour/chargé de l'animation touristique (arrivée prévue au 1er mars 2022)

Les charges de personnel sont maîtrisées et évoluent en fonction des nouvelles activités, des prises de compétence, des réorganisations de service. Par ailleurs, un développement des compétences des agents, par le biais de formations CNFPT ou par des organismes privés de formation (les coûts des frais d'inscription aux formations payantes en 2021 représentent 30 894,90 € dont 13 230 € liés à l'utilisation du nouveau logiciel finances), permettent d'accroître l'efficacité des agents, notamment en digitalisant les services, ce qui contribuera à faire face sereinement aux enjeux à venir.

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL			
Type de recettes	2021	2020	2019
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + Caisse des dépôts	643,65	1 840,91	11 066,44
GRAS SAVOYE (remboursement IJ par l'assurance du personnel)	17 938,13	53 475,31	32 746,02
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des agents détachés)	37 837,01	42 978,62	41 378,64
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication et solde culture)	19 405,46	20 648,71	21 283,19
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL	**75 824,25**	**118 943,55**	**106 474,29**
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance GROUPAMA- Budget SPANC	0	645,59	233,04
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC	**0**	**645,59**	**233,04**

III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

HEURES SUPPLEMENTAIRES			
Type d'heures supplémentaires réalisés	2021	2020	2019
Nombre d'heures payés	556	665	1 170
Nombre d'heures à récupérer	229	139	181
Nombre total d'heures réalisées	785	804	1351

ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
PRINCIPALES HYPOTHESES	**Evol 2015/2014**	**Evol 2016/2015**	**Evol 2017/2016**	**Evol 2018/2017**	**Evol 2019/2018**	**Evol 2020/2019**	**Evol 2021/2020**	**Evol 2022/2021**	**Evol 2023/2022**	**Evol 2024/2023**
EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %	**0,82%**	**-0,16%**	**7,44%**	**5,03%**	**8,15%**	**2,52%**	**3,36%**	**4,48%**	**1,96%**	**2,08%**
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	1,49%	1,80%	1,80%
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %	**2,39%**	**-1,27%**	**8,10%**	**9,47%**	**-3,55%**	**3,52%**	**9,45%**	**14,86%**	**-1,21%**	**1,31%**
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	29,19%	-3,00%	1,80%
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	11,62%	0,00%	2,80%

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
CAF BRUTE PREVISIONNELLE	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	16 448 867,90 €	16 771 687,36 €	17 120 110,14 €
Ressources fiscales propres	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	19 014 559,00 €	19 356 821,06 €	19 705 243,84 €
Ressources d'exploitation	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	329 663,00 €	329 663,00 €	329 663,00 €
Dotations et participations	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	3 950 539,90 €	3 950 539,90 €	3 950 539,90 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 845 894,00 €	- 6 865 336,60 €	- 6 865 336,60 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	15 305 284,34 €	15 119 821,62 €	15 317 430,41 €
Charges à caractère général	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	7 107 857,34 €	6 894 621,62 €	7 018 724,81 €
Charges de personnel	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 625 200,00 €	2 625 200,00 €	2 698 705,60 €
Subventions de fonctionnement	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 572 227,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement				- €							- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	1 143 583,56 €	1 651 865,74 €	1 802 679,73 €
Charges financières (4)	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 238 700,00 €	- 238 700,00 €	- 238 700,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 679 940,00 €	- 679 940,00 €	- 679 940,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	224 943,56 €	733 225,74 €	884 039,73 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	1,37%	4,37%	5,16%

	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE		
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	224 943,56 €	733 225,74 €	884 039,73 €
Remboursement capital emprunts (2)	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	773 100,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	- 548 156,44 €	- 46 774,26 €	104 039,73 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	251 727,90 €	82 020,00 €	82 020,00 €
Subventions d'investissement reçues (5)	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	1 557 865,34 €	210 000,00 €	210 000,00
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	1 261 436,80 €	245 245,74 €	396 059,73 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie) (7)	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	1 555 177,80 €	500 000,00 €	500 000,00
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8)	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	1 483 115,23 €	275 000,00 €	140 000,00
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	- 1 776 856,23 €	- 529 754,26 €	- 243 940,27 €
Emprunts nouveaux	- €	812 209,40 €	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	- €		
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	- 1 776 856,23 €	- 529 754,26 €	- 243 940,27 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	2 325 452,38 €	1 795 698,12 €	1 551 757,85 €
Evolution de la dette financière	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	- 597 557,49 €	509 060,01 €	- 773 100,00 €	- 780 000,00 €	- 780 000,00 €
Dette financière au 31 décembre	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 483 055,89 €	5 703 055,89 €	4 923 055,89 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF brute	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	28,8	7,8	5,6

ANNEXE 3 / PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

			Demande de crédits					Décisions suite arbitrage						
Direction/Pôle	Service	Section	Etudes / projets	DEPENSES	Recettes (Subv et FCTVA)	Coût à la charge de la CCPV	Inscrit au BP 2022 actuel	Dépenses 2021 réinscrites au BP 2022 (nettes)	Projets 2022	Projets reportés sur 2023	Projets reportés sur 2024	Projets reportés sur 2025	Projets reportés sur 2026	Projets Non planifiés
Direction Générale des Services Techniques	Eau (Etudes)	Investissement	Mise à jour de l'étude de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage, d'un réservoir et du raccordement aux conduites existantes (UDI GERGOGNE) AVP PRO et DCE - Tranche ferme	30 240	15 120	15 120	15 120	15 120						
		Investissement	Etude de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage, d'un réservoir et du raccordement aux conduites existantes (UDI GERGOGNE) DUP - Tranche optionnelle (en cours)	21 120	10 560	10 560	10 560	10 560						
		Investissement	Travaux forage d'essai (UDI GERGOGNE) (en attente transfert compétence)	212 300	165 100	47 200	-	-		47 200				
		Investissement	Maitrise d'œuvre de suivi des travaux du forage d'essai (UDI GERGOGNE) + analyses (en attente transfert de compétence)	10 200	6 480	3 720	-	-		3 720				
		Investissement	Etudes géotechniques (UDI GERGOGNE) (en attente transfert de compétence)	12 000	8 000	4 000	-	-		4 000				
		Investissement	Relevé topographique (UDI GERGOGNE) (en attente transfert de compétence)	10 000	4 167	5 833	-	-		5 833				
		Investissement	Mise à jour du SDAEP + réalisation d'un PGSSE	298 740	199 160	99 580	53 333	53 333		46 247				
		Investissement	Etudes de maitrise d'œuvre pour l'alimentation ZAC Plessis/Silly et sécurisation par NLH	15 000	7 500	7 500	7 500	7 500						
		Investissement	Etude de prise de compétences assainissement collectif	60 000	40 000	20 000	-	-				20 000		
		Investissement	7 études d'AAC (Boullarre, Antilly, Cuvergnon, Fresnoy le luat, Gondreville, Montagny Ste Félicité, Peroy les Gombries) => captages sensibles	455 000	303 520	151 480	-	-		50 494	50 493	50 493		
	Eau (Acquisition)	Investissement	Véhicule ingénieur Eau	15 000	2 460	12 540	12 540		12 540					
		Investissement	Acquisition terrain réservoir AEP Rosoy en Multien	15 000		15 000	15 000	15 000						
		Investissement	Acquisition terrain forage AEP Rosoy en Multien	10 000		10 000	10 000	10 000						
		Investissement	Acquisition forage AEP de M. PHILIPPON (DM à prévoir)											
	TOTAL Eau			**1 164 600**	**762 067**	**402 533**	**124 053**	**111 513**	**12 540**	**157 494**	**50 493**	**70 493**	**-**	**-**
	GEMAPI (Etudes)	Investissement	Etude d'aménagement des berges de la GRIVETTE à Betz (en cours)	15 500	12 400	3 100	3 100	3 100						
		Investissement	Etude de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Betz (Château Aval) (en cours)	16 032	3 840	12 192	12 192	12 192						
		Investissement	Etude de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Betz (Château Aval) AVENANT	3 240	2 592	648	648	648						
		Investissement	Etude de détermination des 5 zones humides sur la GRIVETTE (5000€ HT par ZH)	36 000	28 800	7 200				7 200				
		Investissement	Etude de renaturation de la Grivette à Antilly (maison de retraite)	60 000	40 000	20 000						20 000		
		Investissement	Etudes de renaturation du Ru du Clergé	20 000	16 000	4 000					4 000			
	GEMAPI (Travaux/Prestations de services	Investissement	Travaux de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Antilly (effacement d'ouvrage) - GR7	30 000	20 000	10 000				10 000				
		Investissement	Travaux de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Thury-en-Valois (effacement du seuil avec recharge granulométrique) GR8	18 000	12 000	6 000				6 000				
		Investissement	Travaux de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Thury-en-Valois (rampe rustique avec alimentation du bras de décharge à Collinance) GR9	36 000	12 000	24 000				24 000				
		Investissement	Travaux de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Thury-en-Valois (effacement du seuil avec recharge granulométrique) GR11	18 000	12 000	6 000				6 000				
		Investissement	Travaux de restauration des berges communales à Betz sur la GRIVETTE	199 200	132 800	66 400					66 400			
		Investissement	Travaux de renaturation du Ru du Clergé à Antilly	120 000	80 000	40 000						40 000		
		Investissement	Travaux de renaturation de la GRIVETTE à Antilly (maison de retraite)	150 000	100 000	50 000							50 000	
	TOTAL GEMAPI			**721 972**	**472 432**	**249 540**	**15 940**	**15 940**	**-**	**53 200**	**70 400**	**60 000**	**50 000**	**-**
	Collecte	Investissement	Bacs roulants -Ordures ménagères et emballages/papiers	205 000	33 629	171 371	20 899		20 899	37 618	37 618	37 618	37 618	
		Investissement	Bornes à verre	84 606	13 880	70 726	12 086		12 086	14 273	14 273	15 047	15 047	
		Investissement	Bornes stationnaires	22 000	3 608	18 392	4 598		4 598	4 598	4 598	4 598		
		Investissement	Equipements de précollecte (corbeilles tri,....)	31 000	16 335	14 665	14 665		14 665					
		Investissement	Bornes enterrées	150 000	75 000	75 000							75 000	
		Investissement	Etude Recyclerie	29 160	4 783	24 377	24 377	24 377						
		Investissement	MOE Recylcerie	150 000	69 606	80 394	-							80 394
		Investissement	Création d'une recyclerie	1 700 000	1 244 868	455 132								455 132
		Investissement	Foncier Recyclerie	600 000		600 000								600 000
	TOTAL Collecte			**2 971 766**	**1 461 709**	**1 510 057**	**76 625**	**24 377**	**52 248**	**56 489**	**56 489**	**57 263**	**127 665**	**1 135 526**
	Ecole Erik Satie	Investissement	Audit réglementaire ERP	6 000	984	5 016	5 016		5 016					
	Centre Aquatique	Investissement	Subvention d'équipement prévue dans contrat DSP EQUALIA	270 000		270 000	135 000		135 000	135 000				
		Investissement	Mise en conformité de la chaufferie	30 000	22 421	7 579	7 579		7 579					
		Investissement	Résolution du problème de température d'eau dans les douches	30 000	4 920	25 080	-							25 080
		Investissement	Mise en place d'un climatiseur dans l'espace forme	12 000	1 968	10 032	10 032		10 032					
	Gym Betz	Investissement	Complément de la Défense Extérieure contre l'Incendie	4 000	656	3 344	836		836					2 508
		Investissement	Téléalarme avec report	2 500	1 030	1 470	1 470		1 470					
		Investissement	Création zone grillagée stockage autolaveuse Gymn Betz	3 000	492	2 508	1 836		1 836					672
		Investissement	Arbustes+végétaux+gabions	3 000	992	2 008	1 172		1 172					836
		Investissement	Achat équipements sportifs	4 000	656	3 344	-							3 344
	Gym NLH	Investissement	Téléalarme avec report	2 500	1 860	640	640		640					
		Investissement	Remplacement de portes coupe-feu	12 000	2 984	9 016	3 016		3 016					6 000
		Investissement	Remplacement des éclairages du gymnse par des appareils à leds	80 000	46 123	33 877	33 877		33 877					
	Gym Nerval	Investissement	Téléalarme avec report	2 500	1 860	640	640		640					
	Gym Michelet	Investissement	Amélioration pourtour espace sportif avec baguettes barres de seuil	4 000	2 956	1 044	1 044		1 044					
		Investissement	Téléalarme avec report	2 500	1 860	640	640		640					
	Commun gymnases	Investissement	Enveloppe aquisitions diverses gymnases	10 000	1 640	8 360	8 360		8 360					
	Hôtel Com	Investissement	Modifications sur la ventilation du bâtiment	43 500	21 636	21 864	-							21 864
		Investissement	Installation d'une alarme à l'étage	3 000	1 492	1 508	1 508		1 508					
		Investissement	Cloison séparation service Urba	10 000	4 140	5 860	5 860		5 860					
		Investissement	Cloison séparation salle des Conseils	20 000	8 281	11 719	11 719	11 719						
		Investissement	Installation d'un abri-vélos sur le parking public	4 000	2 156	1 844	1 844	1 844						
	OT Crépy	Investissement	Dotation Travaux	5 000	820	4 180	-			4 180				
	Aire accueil	Investissement	Enveloppe pour installations générales	5 000	820	4 180	4 180		4 180					
	TOTAL Investissements Bâtiments			**568 500**	**132 747**	**435 753**	**236 269**	**13 563**	**222 706**	**139 180**	**-**	**-**	**-**	**60 304**

			Demande de crédits					Décisions suite arbitrage						
Direction/Pôle	Service	Section	Etudes / projets	DEPENSES	Recettes (Subv et FCTVA)	Coût à la charge de la CCPV	Inscrit au BP 2022 actuel	Dépenses 2021 réinscrites au BP 2022 (nettes)	Projets 2022	Projets reportés sur 2023	Projets reportés sur 2024	Projets reportés sur 2025	Projets reportés sur 2026	Projets Non planifiés
	ZA NLH	Investissement	Réfection clôture bassins	26 000	4 265	21 735	-							21 735
		Investissement	Remodelage Noue côté Leroy Merlin	60 000	44 842	15 158	15 158		15 158					
	ZA Crépy	Investissement	MOE Travaux voiries Rue Gustave Eiffel	100 000	16 404	83 596	25 079		25 079					58 517
	ZA Lagny	Investissement	Etude fissurisation Voie Lagny	32 000	5 249	26 751	-							26 751
		Investissement	Mise en place d'ECF spécifique Rue Baranfosse	60 000	60 000	-	-		-					
	ZA Silly	Investissement	Nouveaux dispositifs aménagement trottoirs anti stationnement	80 000	13 123	66 877	-							66 877
	Commun ZA	Investissement	Schéma directeur ZI avant projet - Commun ZA	10 000	1 640	8 360	-							8 360
	TOTAL Travaux ZA			368 000	145 523	222 477	40 237	-	40 237	-	-	-	-	182 240
	Mobilité	Investissement	Aménagement de parkings vélo sécurisés à proxilité des gares	204 000	152 464	51 536	-							51 536
	TOTAL Travaux Mobilité			204 000	152 464	51 536	-	-	-	-	-	-	-	51 536
	Voie Verte	Investissement	Acquisition de terrains nus pour 2 kms supplémentaires à Ormoy-Villers	50 000		50 000	50 000	50 000						
		Investissement	Dalles tables de pique-nique et plots bétons corbeille + bancs	40 000	4 101	35 899	20 899		20 899					15 000
		Investissement	Inspection des ouvrages d'art	50 000	20 702	29 298	29 298	29 298						
		Investissement	Plantations arbres	5 000		5 000	-							5 000
	TOTAL Travaux Voie Verte			145 000	24 803	120 197	100 197	79 298	20 899	-	-	-	-	20 000
	Pôle Technique	Investissement	Acquisition d'une remorque adaptée pouvant transporter les tracteurs	15 000	2 461	12 539	12 539		12 539					
		Investissement	Camion benne basculante	40 000	6 561	33 439	33 439		33 439					
		Investissement	Machine pour résinage à chaud avec accessoires (marquage routier)	15 000	2 461	12 539	-							12 539
		Investissement	Véhicule Kangoo GNV avec signalisation lumineuse	20 000	11 581	8 419	8 419		8 419					
		Investissement	MOE pour construction d'un bâiment pour la régie Technique Intercommunale	77 000	31 881	45 119	-							45 119
		Investissement	1 Débroussailleuse	700	115	585	585		585					
		Investissement	1 Souffleur	800	131	669	669		669					
		Investissement	Kart débroussailleur	7 000	1 148	5 852	-							5 852
		Investissement	Véhicule DGST	25 000	4 100	20 900	20 900		20 900					
		Investissement	Enveloppe petit équipement	10 000	1 640	8 360	8 360		8 360					
	TOTAL Investissement Pôle Technique			210 500	62 079	148 421	84 911	-	84 911	-	-	-	-	63 510
	Voie Douce Duvy-Crépy	Investissement	MOE à designer pour projet voie douce entre Duvy et Crépy	65 000	26 913	38 087	-							38 087
	TOTAL Voie Douce Duvy-Crépy			65 000	26 913	38 087	-	-	-	-	-	-	-	38 087
Direction Développement économique et Tourisme	Tourisme	Investissement	Achat d'un véhicule utilitaire de type fourgon occasion+flovage OT Pays de Valois, location VAE, service bagagerie	16 800	2 755	14 045	-							14 045
		Investissement	Installations de 2 stations de réparation vélos	5 526	906	4 620	-							4 620
		Investissement	Achat 15 vélos	11 984	1 965	10 019	-							10 019
	TOTAL Tourisme			34 310	5 626	28 684	-	-	-	-	-	-	-	28 684
Direction de la Communication	Communication	Investissement	Nouvelle appli mobile CCPB	9 000	1 476	7 524				7 524				
		Investissement	Panneaux entrées Gymnases, CAV	30 000	4 921	25 079	25 079		25 079					
		Investissement	Stickers sur panneaux de ville pour remplacement ancien logo	15 000	2 460	12 540	12 540		12 540					
		Investissement	Investissement audio et vidéo	2 500		2 500	2 500		2 500					
	TOTAL Communication			56 500	8 857	47 643	40 119	-	40 119	7 524	-	-	-	-
Direction des moyens généraux	Informatique	Investissement	Serveur	20 000	3 280	16 720	16 720	16 720						
		Investissement	Nouveau Logiciel Ressources Humaines	40 000	6 561	33 439	33 439		33 439					
	TOTAL Informatique			60 000	9 841	50 159	50 159	16 720	33 439	-	-	-	-	-
TOTAUX				6 570 148	3 265 061	3 305 087	768 510	261 411	507 099	413 887	177 382	187 756	177 665	1 579 887
								768 510						
								BP 2022						

ARBITRAGE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			Demande de crédits					Décisions suite arbitrage						
Direction/Pôle	Service	Section	Etudes / projets	DEPENSES	Recettes (Subv et FCTVA)	Coût à la charge de la CCPV	Inscrit au BP 2022 actuel	Dépenses 2021 réinscrites au BP 2022 (nettes)	Projets 2022	Projets reportés sur 2023	Projets reportés sur 2024	Projets reportés sur 2025	Projets reportés sur 2026	Projets Non planifiés
Direction Générale des Services Techniques	Eau et Assainissement (Etudes)	Fonctionnement	Transfert de compétences + Avenant 1 (en cours)	38 928	23 649	15 279	15 279	15 279						
		Fonctionnement	Transfert de compétences projet Avenant 2	12 936	-	12 936	12 936	12 936						
		Fonctionnement	Zonages assainissement et pluvial (15 communes) + (Trumilly et Ver sur Launette) + frais enquête (en cours)	55 308	55 308	-	-	-						
		Fonctionnement	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalistion d'un marché de concession AEP (DSP)	30 000		30 000	30 000	30 000						
	GEMAPI (Etudes)	Fonctionnement	Etude de restauration de la continuité écologique de la GRIVETTE à Antilly, Thury-en-Valois, Mareuil-sur-Ourcq	30 000	24 000	6 000	6 000	6 000						
		Fonctionnement	Etude de ruissellement Gergogne, Grivette, Ru d'Autheuil - tranche ferme + DIG (Déclaration d'Intérêt Général - tranche optionnelle (en cours)	122 148	97 718	24 430	24 430	24 430						
	GEMAPI	Fonctionnement	Prestation paysagère (photomontages et visuels Grivette à Betz)	5 000		5 000	5 000	5 000						
	(Travaux/Prestations de services)	*Fonctionnement* ***Rappel DIG valable de 2021 à 2026 pour réalser les travaux***	Travaux d'entretien sur la Grivette et le Ru d'Autheuil (Accord-cadre à marché succéquent avec maximum annuel de 60 000 € H.T./an sur 4 ans) 2022	72 000	30 000	42 000	42 000	19 000	23 000					
			Travaux d'entretien sur la Grivette et le Ru d'Autheuil (Accord-cadre à marché succéquent avec maximum annuel de 60 000 € H.T./an sur 4 ans) **2023**	72 000	30 000	42 000				42 000				
			Travaux d'entretien sur la Grivette et le Ru d'Autheuil (Accord-cadre à marché succéquent avec maximum annuel de 60 000 € H.T./an sur 4 ans) **2024**	72 000	30 000	42 000					42 000			
			Travaux d'entretien sur la Grivette et le Ru d'Autheuil (Accord-cadre à marché succéquent avec maximum annuel de 60 000 € H.T./an sur 4 ans) **2025**	72 000	30 000	42 000						42 000		
			Travaux d'entretien sur la Grivette et le Ru d'Autheuil (Accord-cadre à marché succéquent avec maximum annuel de 60 000 € H.T./an sur 4 ans) **2026**	72 000	30 000	42 000							42 000	
	TOTAL Eau et GEMAPI			654 320	350 675	303 645	135 645	112 645	23 000	42 000	42 000	42 000	42 000	-
	Centre Aquatique	Fonctionnement	Entretien et réparations	60 000		60 000	40 000		40 000					20 000
		Fonctionnement	Refection caniveaux stationnement devant centre aquatique	30 000		30 000	20 000		20 000					10 000
	TOTAL Centre Aquatique			90 000	-	90 000	60 000	-	60 000	-	-	-	-	30 000
	Collecte	Fonctionnement	Etudes création Point Apport enterrés	30 000		30 000	-	-						30 000
	TOTAL Collecte			30 000	-	30 000	-	-	-	-	-	-	-	30 000
	Communs Bâtiments	Fonctionnement	Bureau d'étude décret tertiaire	45 000		45 000	45 000		45 000					
		Fonctionnement	Création dossier technique amiante Bâtiments	15 000		15 000	15 000		15 000					
		Fonctionnement	Bureau d'étude pour mise en place contrat d'entretien chaufferie P1,P2,P3	11 200		11 200	11 200		11 200					
		Fonctionnement	Création de l'Agenda d'Accessibilité programmé pour tous les bâtiments	15 000		15 000	15 000		15 000					
	TOTAL Communs Bâtiments			86 200	-	86 200	86 200	-	86 200	-	-	-	-	-
	CSR de Betz	Fonctionnement	Création ventilation bureau	6 000		6 000								6 000
		Fonctionnement	Eclairage bureaux	3 000		3 000								3 000
	TOTAL CSR de Betz			9 000	-	9 000	-	-	-	-	-	-	-	9 000
	Aire accueil	Fonctionnement	Réparations portes Aire accueil	8 000		8 000								8 000
	TOTAL Aire accueil des gens du voyage			8 000	-	8 000	-	-	-	-	-	-	-	8 000
	Voie Verte	Fonctionnement	Coupe des arbres et replantation	30 000		30 000	10 000		10 000					20 000
		Fonctionnement	Destruction Hangar situé à Boissy Levignen	25 000		25 000	25 000		25 000					
		Fonctionnement	Entretien parking Voie Verte à Mareuil	20 000		20 000	20 000		20 000					
	TOTALVoie Verte			75 000	-	75 000	55 000	-	55 000	-	-	-	-	20 000
	ZA	Fonctionnement	Enveloppe entretien voiries selon échéancier CLECT	50 000		50 000	50 000		50 000					
		Fonctionnement	ZA CREPY Enveloppe entretien voiries	30 000		30 000	30 000		30 000					
		Fonctionnement	ZA LAGNY Enveloppe entretien voiries	25 000		25 000	10 000		10 000					15 000
		Fonctionnement	ZA LAGNY Contrat entretien candélabres	6 000		6 000	2 000		2 000					4 000
		Fonctionnement	ZA NLH Vidage, curage bassins, élagage	40 000		40 000	40 000		40 000					
		Fonctionnement	ZA NLH Enveloppe entretien voiries	50 000		50 000	50 000		50 000					
		Fonctionnement	ZA PLESSIS Enveloppe entretien voiries	20 000		20 000	20 000		20 000					
		Fonctionnement	ZA PLESSIS Contrat entretien candélabres	6 000		6 000	6 000		6 000					
	TOTAL Entretien ZA			227 000	-	227 000	208 000	-	208 000	-	-	-	-	19 000
	Pôle Technique	Fonctionnement	Vêtements de travail	9 000		9 000	3 700		3 700					5 300
	TOTAL Régie			9 000	-	9 000	3 700	-	3 700	-	-	-	-	5 300
Direction Dév éco et Tourisme	Tourisme	Fonctionnement	Création d'un maillage jalonnement cyclable et mise en sécurité	15 000		15 000	30 000	30 000						13 000
		Fonctionnement	Fédérer les acteurs MICE (Meeting, Incentives, Conferencing, Exhibitions)	3 000		3 000								
		Fonctionnement	Création de l'image de marque	15 000		15 000								
		Fonctionnement	Construire une académie du Valois pour fédérer les socio-professionnels du Tourisme du Valois	5 000		5 000								
		Fonctionnement	Valoriser les prestataires à proximité de la Voie Verte	5 000		5 000								
		Fonctionnement	Courses nature sur Voie Verte	7 500		7 500	7 500	7 500						
	TOTAL Tourisme			50 500	-	50 500	37 500	37 500	-	-	-	-	-	13 000
	Développement économque	Fonctionnement	Solde enveloppe Parc de sculpture 2021	70 000		70 000								70 000
	TOTAL Développement économique			70 000	-	70 000	-	-	-	-	-	-	-	70 000
Direction de l'Aménagement du Territoire	Aménagement du Territoire	Fonctionnement	Elaboration du plan de mobilité simplifié	50 000		50 000	27 000		27 000					23 000
		Fonctionnement	Elaboration études Pôles Gare	100 000		100 000	50 000		50 000					70 000
		Fonctionnement	Révision du SCOT	100 000		100 000	-							100 000
		Fonctionnement	Etude projet Alimentaire	75 000		75 000	-							75 000
		Fonctionnement	Prestation de service Accompagnement habitant rénov thermique des logements	15 000		15 000	-							15 000
	TOTAL Aménagement du Territoire			340 000	-	340 000	77 000	-	77 000	-	-	-	-	283 000
Direction de la Communication	Communication	Fonctionnement	Frais fonct nouvelle appli mobile CCPV	9 360		9 360				9 360				
	TOTAL Comunication			9 360	-	9 360	-	-	-	9 360	-	-	-	-
TOTAUX				1 658 380	350 675	1 307 705	663 045	150 145	512 900	51 360	42 000	42 000	42 000	487 300
									663 045					
									BP 2022					